

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MURET

COMMUNE DE LAVERNOSE-LACASSE

## ARRÊTE MUNICIPAL N° 2025-06-P

\*\*\*\*\*

### FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Maire de LAVERNOSE-LACASSE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025.

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
VIERS NICOLAS	Adjoint technique principal 2 <sup>E</sup> classe	

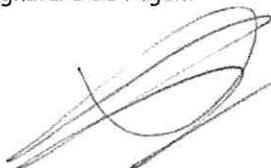
**Article 2 :** (dans le cadre d'un avancement au choix)

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)		1	
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)		1	

**Article 3 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notifié le 20/01/2025

Signature de l'agent



Fait à LAVERNOSE LACASSE,

Le 21/01/2025

Le Maire,



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2mois, à compter de la présente publication par courrier postal au 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7 ; Téléphone 05.62.73.57.57 ; fax : 05.62.73.57.40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.